

# Développement Local

## SYNDICAT MIXTE DU BEAUJOLAIS : UN SUPPORT AUX LARGES COMPÉTENCES

**CRÉATION** : 2003, refonte en 2010

**NATURE** : Syndicat mixte fermé

**ADHÉRENTS** :

Les 13 intercommunalités du Beaujolais (devenant cinq avec la réforme des collectivités au 01/01/14)

**POPULATION CONCERNÉE** :

210 000 habitants (sur 136 communes et 1 550 km<sup>2</sup>)

**SIÈGE** : Villefranche

**PRÉSIDENT** : Daniel Paccoud, 64 ans, directeur administratif et comptable retraité, maire de Pommiers, président de la Communauté de communes Beaujolais Saône Pierres Dorées

**EFFECTIF** : 10 personnes

**BUDGET ANNUEL** :

Environ 700 000 €

Les paysages dépendent de la géologie. Ils entrent en ligne de compte pour l'obtention du label Géopark. Un tel spectacle, entre Jarnioux et Oingt, ne laissera pas indifférent !

**Le Syndicat Mixte du SCOT Beaujolais a été créé en 2003 par les communautés de communes du Beaujolais pour porter, comme on l'aura compris, leur projet de Schéma de Cohérence Territoriale. En 2009, une démarche a été entreprise pour en modifier les statuts afin qu'il puisse être aussi le support des politiques territoriales engagées dans le Beaujolais. Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, parle-t-on du Syndicat Mixte du Beaujolais, le SMB. Revue de détails des différentes compétences.**

### SCOT : UNE DÉMARCHÉ PERPÉTUELLE

Le SCOT est un document d'urbanisme qui définit les grandes tendances à suivre pour un territoire. Il doit être conforme à la Directive Territoriale d'Aménagement (quand il y en a une). Et il inspire l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme.

Le SCOT du Beaujolais est opposable depuis octobre 2010. Pour autant, le sujet n'est jamais épuisé. Il doit être complété par un Document d'Aménagement Commercial (DAC) qui indique où doivent se situer les commerces et les zones commerciales, allant jusqu'à détailler les surfaces et le type d'enseignes. Le DAC du Beaujolais a été élaboré et

voté et s'imposera aux prochaines modifications des PLU. Mais ce n'est pas tout ! Pour affiner tout cela, au regard du caractère protéiforme du Beaujolais, des schémas de secteurs devront être établis. « L'idée est de faire des zooms sur certains territoires pour y adapter les documents d'urbanisme », explique le président du SMB, Daniel Paccoud. En effet, difficile de donner des directives communes pour des territoires aussi différents que la Calade ou le Haut Beaujolais.

Reste que, réforme de l'intercommunalité oblige, l'élaboration de ces schémas est en stand-by. Un travail reporté, qui se cumulera dans quelques temps à d'autres « mises à jour ». Le SCOT (plus précisément

le document annexe nommé Projet d'Aménagement et de Développement Durable) devra en effet être « grenellisé » pour répondre aux attentes de la loi Grenelle 2 au 1<sup>er</sup> janvier 2016. La loi ALUR aura peut-être des impacts également.

A côté de ces travaux de conception, il existe un travail quotidien de suivi des documents d'urbanisme inférieurs. Des outils d'évaluation et d'observation sont d'ailleurs en cours de création. Enfin, les représentants du SCOT sont amenés à donner leur avis sur d'autres procédures : le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE), le schéma régional des carrières, la politique des ports, la commission départementale de consommation

des espaces agricoles, la commission départementale d'aménagement commercial. Sans oublier le travail d'interface avec les SCOT limitrophes. Une tâche gigantesque qui n'existait pas il y a encore quelques années.

## **CDDRA : 15 M€ INJECTÉS EN SIX ANS DANS LE BEAUJOLAIS**

Depuis longtemps maintenant, la politique de soutien aux territoires menée par la Région est contractualisée. Aujourd'hui, on parle de Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes. Ce CDDRA a été signé en 2010 et court pour six années. Il propose une enveloppe globale de 16 M€ pour le Beaujolais. Les subventions sont attribuées lorsque les projets rentrent dans le cadre de fiches-actions, c'est-à-dire de thèmes, déterminés lors de la négociation du CDDRA. Divers comités se réunissent lorsqu'une demande de subvention est faite pour un projet. Projet qui doit être teinté de développement durable.

Des enveloppes sont réservées à certaines politiques particulières comme l'agriculture (PSADER) ou les projets « de centralité » dont l'intérêt dépasse largement une localité.

## **PÔLE D'EXCELLENCE RURALE : UN DOSSIER BOUCLÉ**

Le territoire Beaujolais a été reconnu il y a quelques années « pôle d'excel-



*Les paysages de Belmont d'Azergues. La commune abrite surtout l'Espace Pierres Folles, un musée dédié à la géologie*

lence rurale ». Une étiquette qui permet à l'Etat d'apporter des financements dans le monde rural via des appels à projets. C'est le SMB qui a joué le rôle de porte d'entrée et de lien entre l'Etat et les porteurs de projets sur des thèmes de développement local plus ou moins « verts » (construction bois, magasin de producteurs...). Aujourd'hui, les crédits étant consommés, cette politique est achevée.

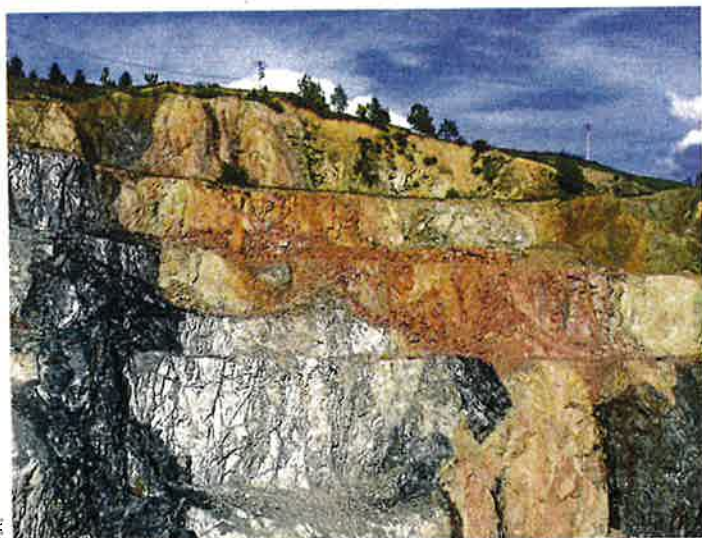
## **PROGRAMME LEADER : DIFFICILE MISE EN ŒUVRE**

Le programme Leader est un programme de subventions européennes dont le SMB a pris la charge localement. Sociétés privées comme organismes publics peuvent y faire appel. Les dossiers en cours devront être concrétisés avant juin 2015 pour bénéficier d'une subvention. Exemples : des écogîtes, un réseau de chaleur... La difficulté avec le

programme Leader réside dans le fait que la subvention ne parvient à son destinataire que lorsque tous les autres financements ont été obtenus. En 2014, une renégociation de ce programme est prévue au niveau européen.

## **CONSEIL LOCAL DE DÉVELOPPEMENT : UNE AUTRE VISION**

Les élus sont là pour décider au nom de leurs administrés. Mais d'aucuns



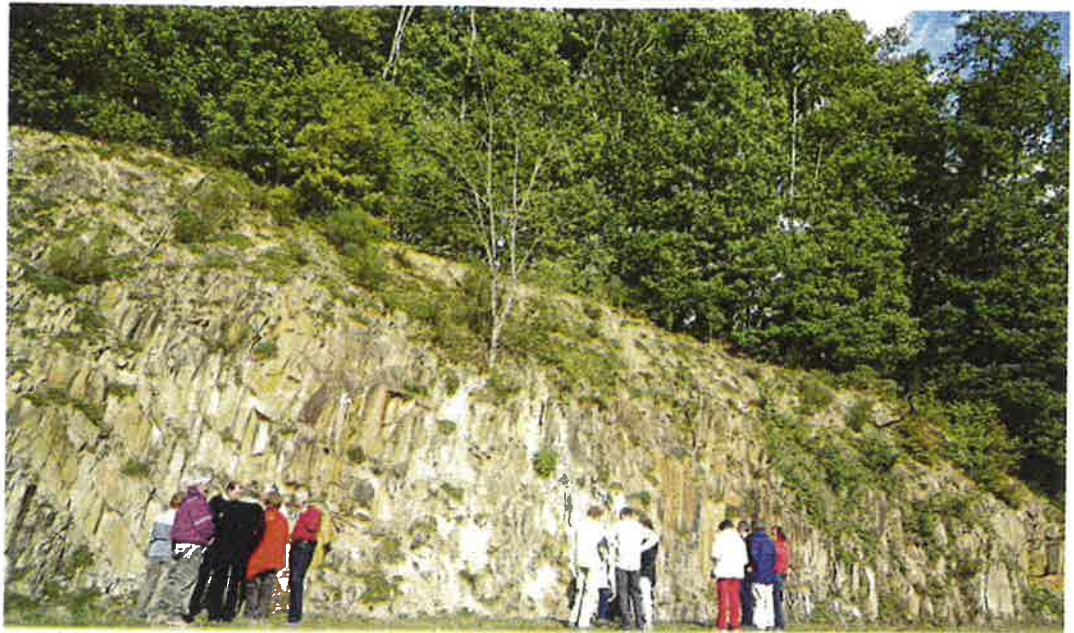
*La carrière de Cours-La-Ville est un atout indéniable dans le dossier Géopark*



*Tous les enfants du secteur connaissent la faille géologique du sentier des Pierres Folles. Un support pédagogique grandeur nature !*

...nsidèrent qu'ils n'ont pas un blanc-seing. Ou tout du moins, qu'il est bienvenu qu'ils écoutent parfois leurs électeurs au cours de leur mandat. Le Conseil Local de Développement a exactement pour objectif d'apporter aux élus la vision de la société civile sur tous les projets en cours. Quelque 80 personnes (associations, syndicats...) composent le CLD du Beaujolais qui se réunit cinq à six fois dans l'année. Une sorte de petit CESER local, un lieu de dialogue. Le CLD est saisi par le SMB. Il peut également s'auto-saisir. Il est censé apporter des éléments de réflexion aux élus. Sert-il réellement à quelque chose ? Daniel Paccoud estime que « le CLD du Beaujolais livre un vrai travail d'analyse et pose des questions pertinentes ».

■ Alban Razia



La géologie présente un intérêt touristique. Certains se baladent de géopark en géopark

D. R.

## INTERVIEW

# DANIEL PACCOD : « EN BEAUJOLAIS, NOUS AVONS PRESQUE TOUTES LES ROCHES DU MONDE ! »

**On parle depuis quelques temps, en Beaujolais, de la démarche Géopark, portée par le SMB. De quoi s'agit-il ?**

Il y a toujours beaucoup de questionnement en Beaujolais au sujet de la préservation des espaces et des paysages. Des associations nous ont même sollicités pour tenter de monter un dossier de Parc Naturel Régional. Mais c'est assez complexe et la Région semble de toute façon en avoir fini avec la création de PNR (le PNR de la Dombes, en cours de création, serait le dernier). Il y a peu, Chantal Pégaz, une femme très engagée dans la vie beaujolaise (NDLR : viticultrice et suppléante du député Bernard Perrut) a présenté la démarche Géopark. Il s'agit d'une labellisation territoriale de l'Unesco en rapport avec la géologie, les paysages et la déclinaison que les hommes en font au niveau de l'activité locale. Cela demande une forte spécificité. De ce fait, il n'existe actuellement que quatre Géoparks en France, à Digne, dans le Luberon, dans les Vosges et le Chablais.



D. R.

**Le Beaujolais aurait cette forte spécificité...**

En Beaujolais, nous avons une carte géologique très complexe. Nous avons presque toutes les roches du monde ! Mais il fallait en avoir conscience. Bruno Rousselle, grand géologue et conservateur de l'Espace Pierres Folles, a apporté sur ce plan une aide décisive. Son musée est d'ailleurs un bel outil à mettre en avant dans le projet Géopark. Et il n'est pas le seul. Nous avons la

charte paysagère du Mont Brouilly, la caractérisation des sols effectuée par l'Union Viticole, les carrières (Cours-La-Ville notamment), des zones humides et des mines (Chessy, Lantignié, Poule-les-Echarmeaux...). Fort de tous ces atouts, le SMB a décidé en décembre 2012, de candidater auprès de l'Unesco.

**Quel intérêt d'obtenir ce label ?**

Lyon est inscrite au patrimoine mondial. La Bourgogne y travaille

également. Dans le même esprit, la vocation d'un Géopark, c'est la promotion d'un territoire à l'international. J'ai appris qu'il existait un « géotourisme » !

**Où en est la procédure ?**

Une personne travaille chez nous pour répertorier tous les « géosites ». Parallèlement, nous avons déposé une pré-candidature début septembre et avons appris que nous étions recevables.

**Quels sont les critères ?**

En fait, il faut déjà fonctionner un peu comme un Géopark. Les critères sont à 40 % liés à la richesse de la géologie et des paysages, à 30 % liés à la communication et aux animations sur le patrimoine local et à 30 % liés à la pédagogie. Notre objectif est désormais de déposer le dossier complet fin 2014. L'Unesco procédera ensuite à un audit et nous saurons si nous obtenons le label au deuxième semestre 2015.

■ Propos recueillis par A. R.